

Lettre ouverte des organisations syndicales A&I UNSA Rouen et A&I UNSA Caen, Snasub-FSU Caen et Snasub-FSU Rouen, SNPTES Rouen, FNEC-FP-FO Caen et FNEC-FP-FO Rouen , UNSA ITRF-BiO Rouen, CGT Educ'action Rouen et Caen, Sgen-CFDT Haute-Normandie et Sgen-CFDT Basse-Normandie, SUD Education Caen et SUD Education Rouen, SNALC Rouen, FEP-CFDT Caen et FEP-CFDT Rouen, UNSA Education Normandie, SPASEEN FO Rouen



à monsieur le Premier ministre de la République

A la rentrée scolaire 2017, le ministre de l'Education nationale a annoncé une « expérimentation » dans l'optique d'une fusion de nos deux académies : Caen et Rouen. Le recteur de Caen a donc assumé les fonctions du recteur de Rouen (sans être formellement nommé), dont le poste était vacant depuis plusieurs mois.

Très vite, il a été décreté que cette expérimentation était une réussite et le gouvernement a annoncé l'être dernier la généralisation du processus à la France entière.

Contre toute attente, le ministre de l'Education nationale vient de décréter maintenant, après avoir « écouté les acteurs de terrain », que c'était une mauvaise idée ... sauf pour la Normandie !

Nous sommes pourtant les mieux placés pour confirmer au ministre et à vous-même qu'un processus de fusion pose bien plus de problèmes qu'il n'apporte de bénéfices.

Ainsi, deux ans après la création d'une DIAFPIC (direction interacadémique à la formation professionnelle initiale et continue) regroupant les services de Caen et de Rouen, l'équilibre de fonctionnement n'a toujours pas été trouvé. Les personnels s'épuisent en déplacements continuels.

Le lien hiérarchique est distendu.

Nous avons également connu les réorganisations décidées par le haut, en fonction des opportunités comme à la DEC (division des examens et des concours). Le processus annoncé par le recteur de concertation avec les personnels concernés n'est mis en place qu'après les décisions, seulement pour en gérer les effets, pas pour en estimer l'opportunité.

Le risque de souffrance au travail devient de plus en plus fort. Nous assistons en ce moment à un nombre inhabituel de départs de cadres. Les inquiétudes sont fortes parmi tous les personnels, surtout quand les informations sont données au compte-gouttes. La tension est palpable dans les bureaux. Elle touche toutes les catégories de personnel, quelles que soient leurs fonctions.

Un processus de réorganisation de service amènera une désorganisation des services rectoraux. Le service rendu au public en sera affecté. Cela s'ajoutera à un éloignement pour le public des interlocuteurs, séparés entre Caen et Rouen.

Et les suppressions de postes qui sont annoncées chaque année n'aident en aucune manière à la sérénité !

Alors que partout en France, des personnels des rectorats jusqu'au ministère, on trouve que ces fusions de services et de rectorats ne sont pas judicieuses, pourquoi les continuer en Normandie ? Qu'ont les académies Normandes de si spécifique qu'elles devraient déroger à l'organisation administrative commune de l'Education Nationale dans les territoires ? Pourquoi l'organisation retenue pour les autres Régions avec un recteur académique et une ligne hiérarchique inspirée de la préfectorale ne serait-elle pas applicable en Normandie ? A quoi sert-il de continuer à expérimenter si personne n'est prêt à suivre l'exemple ?

Depuis le mois de février, les mobilisations des personnels ont été massives et historiques. Les personnels ont tenu à ce que soit portée leur revendication d'abandon, l'inscrivant dans des motions d'Assemblées générales. La carte cible sur l'avenir de services à l'horizon 2022, dévoilée le 5 mars n'a fait qu'attiser leur colère légitime.

Les syndicats représentatifs avec les personnels des deux rectorats de Caen et de Rouen demandent à ce que la Normandie ne soit pas traitée différemment du reste du territoire. Ils attendent la nomination d'un nouveau recteur à Rouen, le retour à deux rectorats bien distincts et l'abandon de la fusion des académies de Caen et Rouen. Il est raisonnable maintenant de regarder la réalité en face et d'en tirer les conséquences. Dans l'intérêt de la santé des personnels. Dans l'intérêt des usagers. Dans l'intérêt du service public.

Nous vous demandons audience de manière urgente pour exposer plus en détail les difficultés actuelles et prévisibles de cette fusion des académies si un tel projet devait être poursuivi.

Soyez assuré, monsieur le premier ministre, de notre attachement au service public.

Au nom de l'intersyndicale,